

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 24 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 24 Avril 2019 sous la présidence de Monsieur Guy DROUGARD, Maire.

1. Adhésion au CAUE du Morbihan

le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan pour l'année 2019, ainsi que le montant de la cotisation fixée à 514.80 €.

2. Modalités de transfert de la compétence relative à l'assainissement collectif à de l'Oust à Brocéliande Communauté

Initialement prévue au 1^{er} janvier 2020 par la loi NOTRe, la prise de compétence "assainissement collectif" peut être reportée au 1^{er} janvier 2026, s'appuyant sur la loi n°2018-702 du 3 août 2018, loi dite Ferrand-Fesneau. L'article 1^{er} prévoit à ce titre la mise en place d'un mécanisme de minorité de blocage pour donner une marge de manoeuvre aux communes membres de communautés de communes souhaitant différer le transfert entre 2020 et le 1^{er} janvier 2026.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre le transfert de la compétence "assainissement collectif" à la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté au 1^{er} janvier 2020.

3. Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade

Le taux de promotion pour l'avancement de grade est fixé à 100 % pour le grade suivant :

- Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

4. Participation aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en unité locale d'inclusion scolaire à l'école St Joseph-St Jean de Ploërmel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en classe spécialisée à l'école St Joseph – St Jean, à hauteur de 344.61 €, montant accordé par enfant, en classe de primaire à l'école Ste Thérèse d'Augan, dans le cadre de la convention OGEC, et ce pour l'année scolaire 2018/2019.

5. Travaux de Voirie Rurale 2019 – Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental

Le conseil municipal, à l'unanimité sollicite la participation du Conseil Départemental dans le cadre du financement des travaux de voirie rurale 2019, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux subventionnables, plafonné à 15 000 € HT par km de voie impactée par les travaux.

6. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

A Augan le 24 Avril 2019

=====

Le Maire,

En vous remerciant de bien vouloir insérer ce compte-rendu dans votre prochaine édition.